Règlement du concours Courts-Métrages “Nîmes en Court ”

Règlement du concours de courts-métrages étudiants et lycéens, « Nîmes en Court », 2019

Article 1 : Objet

L’Association Nîmes en Court avec l’aide et le partenariat de l’Université de Nîmes, organise un concours de courts-métrages sur le thème de « **Mon/ Notre Adolescence** », dans le but de promouvoir le cinéma et la jeunesse.

Le but est de permettre aux étudiants et lycéens nîmois, par la réalisation professionnelle ou non-professionnelle d’un court-métrage, de s’exprimer et d’exposer leur point de vue sur l’adolescence.

Article 2 : Modalités de participation

1) Le concours

Le concours est ouvert à tous les passionnés de films courts de la ville de Nîmes, sous réserve qu’ils soient lycéens, étudiants en classes préparatoires ou étudiants dans un établissement de l’enseignement supérieur pour l’année 2018-2019.

Si vous êtes encore au collège, il faudra attendre encore un peu...

Concernant les personnes mineures (réalisation et/ou acteurs), le concours se fait avec l'autorisation écrite du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Cette autorisation écrite devra être fournie en même temps que l'inscription au concours.

Les inscriptions à ce concours débuteront le 15 février 2019 et seront à renvoyer avant la date limite du 21 mars 2019 inclus. Les courts-métrages pourront quant à eux être envoyés au plus tard le 31 mars 2019 à 23h59, à l'adresse suivante : concours.cm.nec@gmail.com.

Le règlement du concours ainsi que la fiche d'inscription peuvent être téléchargés depuis le site du concours :
https://nimesencourtfestiv.wixsite.com/festival
Ou à partir de la page Facebook : "Concours CM étudiants",
et de la page Facebook du Master FICTION d'Unîmes :
https://www.facebook.com/masterfiction/

L'inscription est obligatoire et gratuite.
Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

La participation peut être individuelle ou se faire par équipe. Dans ce cas-là, il faudra inscrire l'équipe sous un nom, puis préciser sur la fiche d'inscription les noms et prénoms des participants.

Un seul court-métrage est accepté par candidat réalisateur ou par équipe de réalisation. Ne seront acceptés et sélectionnés que les courts-métrages datant de moins de deux ans.

2) Déroulement :

Il est demandé aux participants de réaliser un court-métrage d'une durée maximale de 10 minutes sur le thème de « Mon/ Notre Adolescence ».

Deux catégories sont proposées :

– Catégorie « Lycée » pour les élèves des lycées de Nîmes, toutes classes et toutes filières confondues (Seconde, Première, Terminale, ES/ L/ S/ Pro etc.) et qui sont inscrits pour l'année scolaire 2018-2019.

– Catégorie « Post-Bac » pour ceux qui ont un peu plus d'expérience et/ou de moyens techniques, qui ont obtenu le diplôme du Baccalauréat et sont inscrits en Classe Préparatoire (cinéma ou autres) ou en Licence/ Master dans un établissement de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2018/2019.

Les courts-métrages devront être basés sur des scénarios originaux. Ils ne devront en aucun cas inclure des extraits de films existants mais pourront s'en inspirer ou y faire référence. Si le court-métrage est en langue étrangère, il devra obligatoirement être sous-titré en français.

Les techniques de réalisation sont laissées au libre choix* du ou des réalisateurs. Tous frais liés à la réalisation et à la participation au concours seront entièrement à la charge des participants.
*Par exemple : pour le matériel , il est possible de filmer avec un smartphone, une tablette, etc. Pour les acteurs, vous pouvez filmer des comédien(ne)s non débutant(e)s.

Les candidats communiqueront leur film par fichier au format numérique, avec les conditions suivantes :
> lien internet (we transfer, we transfer now…) uniquement.
> Format 16/9 (1920 x 1080 px) full HD
> Encodage H264 MP4
> Ne pas excéder les 4 Go

Comme le formulaire d'inscription, cet envoi se fera sur l'adresse mail *concours.cm.nec@gmail.com*

En envoyant votre court-métrage, si vous êtes sélectionnés pour la compétition officielle, vous acceptez : sa projection privée dans une salle du Cinéma d'Art et d'Essais Le Sémaphore (au 25 Rue Porte de France, 30900 Nîmes), et sa diffusion sur le site internet du concours pour le vote du public (voir Article 4).

Article 3 : Critères de sélection

1) Date limite d'envoi

Les courts-métrages doivent parvenir impérativement avant la date limite du 31 mars 2019. Aucun film ne sera visionné après cette date. L'équipe d'organisation élira lors d'une préséance les courts-métrages sélectionnés pour la séance de projection qui aura lieu le 11 et 12 avril 2019.

2) Les jurys

Le premier jury sera composé de professionnels de cinéma :

- Karine Fra : Chef Maquilleuse sur la série *Tandem* (France TV, 2016-2019)
- Jean Baptiste Durand : Réalisateur du court-métrage *Le Bal* (Insolence Production, 2018)
- Marion Stagmegna : Directrice de castings
- Henzo Lefevre : Producteur et directeur de Festivals (Festival International de Fictions Historiques à Plaisance sur Touch et le Festival International de Fictions Politiques à Carcassonne)
- Quentin Uriel : Réalisateur de la websérie *Nemausus* (2017)
- Charlene Favier : Réalisatrice du court-métrage *Odol Gorri* (Mille et Une Productions, 2018)

Le deuxième jury sera composé d'étudiants de l'Université de Nîmes ne participant pas au concours. Ils seront sélectionnés suite à une candidature par mail dans lequel ils auront écrit une page de présentation, leur film préféré et pourquoi ils aiment ce film.
Leurs noms seront communiqués début avril suite à leur sélection.

3) Les critères de sélection seront principalement axés sur l'originalité et la pertinence avec le thème demandé. La décision du jury sera sans appel.

Article 4 : Prix et récompenses

Tous les courts-métrages sélectionnés en Compétition Officielle seront diffusés le Jeudi 11 avril 2019 pour la catégorie "Post Bac" et le vendredi 12 avril 2019 pour la catégorie "Lycées" dans une salle de cinéma au cinéma d'Art et d'Essais : Le Sémaphore.

Les deux jurys attribueront le prix du meilleur court-métrage dans chacune des catégories lors de la cérémonie de récompense qui aura lieu le samedi 13 avril de 16h à 18h au Cinéma Le Sémaphore. Les réalisateurs et/ou participants des courts-métrages sont expressément invités à être présents lors de la remise des prix.

Les membres organisateurs du concours Nîmes en Court se réservent le droit d'écourter, d'annuler ou de modifier l'organisation du présent concours si besoin. Les participants seront avertis suffisamment à l'avance des modifications apportées au présent concours et pourront retrouver toutes les informations sur le site du concours.

Les différents prix accordés aux différents lauréats seront dévoilés au cours des mois de mars et avril sur le site du concours. Ceux-ci seront remis au(x) réalisateurs(s) des courts-métrages en question ou à défaut à l'un des membres de son équipe lors de cette soirée festive. Les prix seront différents selon la catégorie, mais ils comporteront chacun un pass pour l'édition du Festival Nîmes en Court prévu pour Juin 2020.

Article 5 : Droits d'auteur

Chaque participant déclare détenir tous les droits et autorisations nécessaires concernant les courts-métrages lui permettant de participer au concours. Il garantit être l'auteur du court-métrage et de ne pas porter atteinte aux droits d'un tiers, notamment le droit à l'image, le droit au respect de la vie privée et les droits de propriété intellectuelle. Les musiques utilisées dans les courts-métrages relèvent de la responsabilité des réalisateurs.
Toutes les informations utiles sur ce sujet sont à retrouver en ligne sur le site du concours.
L'inscription à ce concours implique l'adhésion des participants au règlement présent. Les organisateurs peuvent fournir sur demande des formulaires de droits à l'image (signature obligatoire dans le cadre de captation de personnes dans la rue par exemple).

L'Université de Nîmes et Nîmes en Court s'engagent à ne faire aucun usage commercial de l'œuvre et à respecter les droits de son auteur.

Nous vous remercions pour votre lecture,

À vos caméras !

Cinématographiquement,
L'équipe de Nîmes en Court